Conduites addictives et milieu professionnel.

Rapport établi dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008. Cinq points majeurs sont mis en évidence : - les phénomènes des conduites addictives dans le monde du travail à mieux connaître et prendre en compte - les conduites addictives comme composante de la problématique santé-sécurité - la prévention comme démarche pensée et conduite par tous les acteurs de l'entreprise - la question du dépistage - les responsabilités et la protection juridique et réglementaire de chacun des acteurs

Thème:

France - tous produits psychoactifs [1]

Date du document:

Lundi Décembre 18 2006

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Le Plan gouvernemental 2004-2008 de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool incite à la responsabilisation des divers acteurs du monde du travail et à l'adaptation des actions de prévention aux conditions d'emploi et de travail des personnels. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Plan Santé Travail dont il élargit le périmètre à l'ensemble des substances psychoactives. Il vise en particulier à renouveler les programmes d'action propres à réduire les accidents du travail en lien avec les consommations d'alcool, de cannabis et d'autres produits.

Auteur(s):

MILDT - Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies

Lien(s) utile(s)

- http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/datas/files/SSTFP/2009%20Conduites_addictives-et%20milieux%20professionnels%20MILDT.pdf [2]

Retour à la base documentaire [3]